

**Mise en place d'une gestion concertée  
autour des problèmes d'érosion liés au  
ruissellement d'eau boueuse du bassin  
versant de l'Amballan**

**Commune de Chonas l'Amballan**

**Année 2013**



# Le contexte du projet



- Un **centre village** situé à l'**exutoire de plusieurs bassins versants**, cultivés ou lotis.
- Des **problèmes récurrents de passage d'eau boueuse** dans la rue du village.  
**8 ruissellements torrentiels de mars à septembre en 2008** dont un classé en catastrophe naturelle.
- Un **développement urbain** croissant pour le village d'où une augmentation de la population.
  - Une **augmentation** de la fréquentation de l'école et des lieux publics.
  - Un **constat de croissance du risque**, d'où la nécessité de prendre une décision pour la **protection des habitants**.

## Bassins versants concernés



## II. DECISION

- Résoudre le problème des ruissellements torrentiels s'impose comme une priorité.
- Notre P.L.U de 2005 prévoit trois bassins de rétention en amont du village très voraces en foncier agricole.
- Avec la volonté de préserver le foncier agricole, dès le départ de la réflexion, nous avons entamé une concertation avec les agriculteurs propriétaires et exploitants.
- Très vite nous nous sommes rendus compte que nous n'avions pas les compétences suffisantes pour mener un tel projet. Nous avons donc fait appel à la Chambre d'Agriculture, interlocuteur privilégié du monde agricole.

# III. DEMARCHE

- Septembre 2008, nous lançons un appel d'offre en co-maîtrise d'ouvrage avec Vienn'Agglo, avec pour objectif:
  - La protection des populations et des biens due au passage d'eaux boueuses dans la rue du village.
- En Octobre 2008 : L'entreprise SOTREC est retenue.
- En parallèle nous contactons La Chambre d'Agriculture qui nous propose une mission de diagnostic.
- Dans même temps les dossiers administratifs s'élaborent:
  - demandes de subventions état, région et département,
  - déclaration de loi sur l'eau à la Police de l'eau service de DDT.
- Début 2010 : Présentation des conclusions du diagnostic de la Chambre d'Agriculture aux agriculteurs et propriétaires.
- La MOA confie à la Chambre d'Agriculture une nouvelle mission de rédaction des conventions avec les agriculteurs pour la mise en place des ouvrages en génie végétal .

- La MOA et le BE travaille en partenariat avec la Chambre d'Agriculture avec les préconisations de la loi sur l'eau
- **Ce nouveau dossier présente pour l'amont du projet, des ouvrages en génie végétal associés à des pratiques culturales adaptées, en remplacement des Bassins de Rétention.**

## Proposition d'aménagements en génie végétal sur parcellaire agricole.



Il est convenu que l'ensemble du modèle hydraulique sera observé pendant cinq années renouvelables si des conditions extrêmes ne se présentent pas.

Pendant cette période, il pourra être amélioré, si besoin.

Au terme de l'observation, il sera validé ou, s'il ne fonctionne pas du tout, d'autres propositions seront étudiées avec en derniers recours les bassins de rétentions.

- Les aménagements en génie végétal seront intégrés au DCE porté par la MOE SOTREC.



# IV. La vie du modèle

- Le projet a été réalisé entre juillet 2011 et juillet 2012.
- Aujourd'hui, on ne rencontre plus de gros passages d'eau dans le centre village, il demeure toutefois quelques épisodes de passages en moindre dommage.
- La population et la municipalité sont satisfaites
- Des améliorations sont possibles et à déterminer au cours de la phase d'évaluation.



# IV. LIMITES DE LA DEMARCHE

- Difficulté de faire travailler le Bureau d'Etudes sur une démarche différente de celle des solutions curatives.
- Concorder avec les agriculteurs dès le début de la réflexion.
- Etablir un partenariat avec le BE et la CA dès le début du projet.
- Le suivi de la réalisation des aménagements en génie végétal : il faut être très proches des agriculteurs lors de la mise en place des aménagements.
- La période d'observation et évaluation du modèle demande une grande attention
- Bien planifier l'entretien des ouvrages : qui procède au désherbage des haies ? Quand ? Qui nettoie les fascines, cure les fossés ...

# V. CONCLUSION

- Grâce à une démarche de concertation entre la municipalité, la Chambre d'Agriculture, les propriétaires concernés, les agriculteurs exploitants, Vienn'agglo, la Direction Départementale des Territoires et le BE SOTREC, un projet respectueux de l'environnement répondant au traitement des eaux pluviales sur bassin versant a été réalisé.
- Il s'agit d'un projet à caractère de développement durable puisqu'il prend en ligne de compte les aspects concertation, environnement et économie.
- Ce projet a été pilote dans sa façon d'envisager le traitement de la problématique des ruissellements sur bassin versant.
- La démarche participative et le type d'aménagements proposés sont reproductibles sur d'autres territoires et présentent un intérêt d'économie de coût pour les collectivités concernées ainsi que l'adhésion des acteurs de terrain.
- Notre commune travaille actuellement sur deux projets: Le bassin versant de Lieuraz avec la commune voisine de Reventin Vaugris avec un organisme supplémentaire la DIR par rapport à la RN7 et sur le bassin versant du Marais.

- Je vous remercie de votre attention